

Emmanuel BURON

## PRAGMATIQUE DE L'IMAGINATION L'OPINION DANS LE TRAITÉ *DE LA SAGESSE* DE PIERRE CHARRON

Cet article s'inscrit dans un ensemble d'études consacrées à l'opinion au début de l'époque moderne<sup>1</sup>. Notre époque est fascinée par l'idée d'« opinion publique » qu'elle fait dater du XVIII<sup>e</sup> siècle : c'est oublier qu'à partir du début du XV<sup>e</sup> siècle, on trouve un certain nombre de représentations allégoriques de l'Opinion, qui se caractérisent par le fait que cette faculté y reçoit notamment un sens social ou politique. Dès la fin du Moyen-Âge ou le début de la période moderne, des écrivains ont cherché à articuler des problèmes psychologiques, épistémologiques, sociologiques et politiques sous la notion d'opinion, d'une manière souvent plus complexe que dans notre moderne « opinion publique », qui n'est qu'un avatar tardif dans l'histoire longue de l'opinion. Dans cette perspective, le traité *De la sagesse* de Pierre Charron (1601-1604) s'impose d'abord par le fait que l'ouvrage est précédé d'un frontispice allégorique, dont l'inventeur ne peut être que Charron puisqu'il résume le propos de l'ouvrage ; et sur ce frontispice, l'opinion est représentée comme une des quatre opposantes à la sagesse. De fait, à plusieurs reprises dans l'ouvrage, la sagesse se définit comme capacité de maîtriser l'opinion. Or, Charron intitule le chapitre qu'il consacre à cette puissance « De l'imagination et opinion », et il situe l'opinion dans l'imagination. « En cette partie et faculté d'ame, se tient et loge l'opinion »<sup>2</sup>. Mon premier objet est donc l'opinion chez Charron, mais pour l'analyser, il faut clarifier les liens de cette puissance avec l'imagination, dont elle constitue en fait une spécification particulière. La conjonction de ces deux notions indique que le souci de Charron est essentiellement pragmatique, qu'il s'intéresse moins à la psychologie pour elle-même que pour les effets qu'elle produit sur les actions des hommes et dans l'espace public. L'analyse de l'esprit humain et de ses dysfonctionnements que propose le traité *De la sagesse* apparaît en définitive comme un effort théorique pour répondre à la crise des guerres civiles où l'opinion, cette perversion du travail de l'imagination, joue un rôle majeur.

### LA SAGESSE COMME CONSTRUCTION DE SOI ET LES DEVIANCES DE L'ESPRIT

Le frontispice de *La Sagesse* (cf. illustration en annexe) présente une allégorie complexe, que commentent, sur les feuillets suivants, une « explication de la figure qui est au frontispice de ce livre » et un sonnet. La sagesse est représentée comme une femme nue, entourée d'attributs allégoriques, debout sur un cube, lui-même posé sur un piédestal (où se lit le titre de l'ouvrage). De part et d'autre de ce piédestal, « quatre

---

<sup>1</sup> Voir mes articles : « L'Opinion dans les *Discours* », in E. Buron et J. Gœury, *Lectures de Ronsard : Discours des miseres de ce temps*, Rennes, PUR, 2009, p. 115-136 ; « Formes de l'assentiment dans les *Discours* : le discours poétique et l'opinion », *Cahiers « Textuel »* n° 33 : « Poésie et guerre civile : Pierre de Ronsard, *Discours des miseres de ce temps* », p. 49-62 ; « L'allégorie d'Opinion dans *Le Livre de l'Advison Christine* de Christine de Pizan (1405), à paraître dans la revue *Viviane* (Brest).

<sup>2</sup> Pierre Charron, *De la sagesse*, Paris, Fayard, 1986, p. 148 [Edition désormais désignée sous le seul nom de : *Sagesse*]

petites femmes, laides, chetives, ridees » sont enchaînées par le cou au cube sur lequel se tient la sagesse : elles représentent, à gauche la passion (au premier plan) et l'opinion (derrière, soutenue par une foule), à droite la superstition (au fond) et la prudhommie artificielle (au premier plan). Conçue sur le modèle d'un triomphe, cette allégorie suggère que la sagesse s'obtient en surmontant des forces contraires : elle dépend moins d'un contenu doctrinal que d'une discipline, d'une règle de conduite intellectuelle et morale. Le sage doit se façonner lui-même, en surmontant en lui les forces de l'erreur ou de l'illusion. Dans la préface de son ouvrage, Charron définit la « sagesse humaine » comme une forme de construction de soi :

cette sagesse humaine est une droiture, belle et noble composition de l'homme entier, en son dedens, son dehors, ses pensées, paroles, actions et tous ses mouvemens c'est l'excellence et perfection de l'homme comme homme [...], ainsi que nous disons un ouvrage bien fait et excellent, quand il est bien complet de toutes ses pieces, et que toutes les regles de l'art y ont esté gardées : celui est homme sage qui sçait bien et excellement faire l'homme<sup>3</sup>.

La dynamique même du frontispice traduit cette définition de la sagesse : sa nudité éclatante, qui contraste avec les longues robes et les voiles qui couvrent les puissances trompeuses, apparaît à la fois comme l'affirmation de son humanité et de sa perfection, tandis que sa position triomphante révèle qu'il a fallu conquérir cette pleine humanité.

Dans son ouvrage, Charron envisage principalement ce travail de construction de soi sur le plan intellectuel et moral. Il consacre ainsi le premier de ses trois livres à « la cognoissance de soy, et de l'humaine condition » (d'après le titre de ce premier livre) : il s'agit de définir la matière première que devra mettre en forme la sagesse. Pour pouvoir conduire l'esprit humain vers sa perfection, il faut mesurer les travers qui pourraient l'éloigner. Cette anatomie de l'esprit commence au chapitre 14 du livre I, intitulé « De l'esprit humain, ses parties, fonctions, qualités, raison, invention, verité » : Charron met au jour la profonde ambivalence de l'esprit, capable du meilleur, mais aussi capable d'en être détourné d'innombrables manières.

Je n'empesche pas que l'on ne chante les louanges et grandeurs de l'esprit humain [...]. Mais je desire qu'après tout cela l'on vienne à bien sonder et estudier à cognoistre cet esprit, car nous trouverons qu'après tout c'est à soy et à autruy un tresdangereux outil, un furet qui est à craindre, un petit brouillon et trouble-feste, un esmerillon facheux et importun, et qui comme un affronteur et joueur de passe-passe, sous ombre de quelque gentil mouvement subtil et gaillard, forge, invente, et cause tous les maux du monde ; et n'y en a que par luy<sup>4</sup>.

L'esprit est donc un « outil »<sup>5</sup>, un instrument nécessaire pour obtenir une fin, et dont la valeur dépend de cette fin. La métaphore du furet précise cette tension utilitaire. Charron la reprend peu après, quand il souligne, à propos de l'esprit, que « son action est

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 32-33.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>5</sup> Le mot est emprunté à Montaigne, qui l'applique au jugement, à l'ouverture du chapitre I 50 des *Essais*, « De Democritus et Heraclitus » : « le jugement est un util à tous subjects, et se mesle par tout » (Montaigne, *Essais*, Paris A. Langelier, 1588, f; 125 v ; cette édition est probablement celle qu'utilisait Charron : voir note suivante et n. 37). Ce seul mot d'« outil » serait peut-être insuffisant pour soutenir une allusion, mais aussitôt après la citation précédente, Charron paraphrase la suite de ce même chapitre de Montaigne.

tousjours quester, *fureter*, tournoyer sans cesse comme l'affamé de savoir, enquerir et rechercher »<sup>6</sup>. Pour définir le verbe « *fureter* », Nicot propose : « chercher partout, comme fait un furet en un terrier »<sup>7</sup>. Le furet est donc associé à l'image de la chasse ou de la quête de la vérité ; et même d'une chasse compulsive, qui répond à un besoin de chasser plus qu'au désir d'atteindre une proie déterminée. Dès lors, le danger de cette poursuite n'est pas tant que l'esprit lâche la proie pour l'ombre, mais surtout que, ce faisant, il donne à l'ombre consistance de proie ; qu'il s'invente des objets pour justifier sa chasse et qu'il organise le monde selon l'erreur qu'il a forgée. Charron estime ainsi que l'esprit est :

agent perpetuel : l'esprit ne peut estre sans agir, il se forge plustot des subjects faux et fantastiques, se pipant à son escient, et allant contre sa propre creance, que d'estre sans agir. Comme les terres oysives si elles sont grasses et fertiles foisonnent en mille sorte d'herbes sauvages et inutiles, et les faut assubjectir à certaines semences, et les femmes seules produisent des amas et pieces de chair informes, ainsi l'esprit, si lon ne l'occupe à certain subject, il se debande et se jette dedans le vague des imaginations, et n'est folie ny resverie qu'il ne produise, s'il n'a de but establi, il se perd et s'esgare ; car estre par tout, c'est n'estre en aucun lieu : l'agitation est vraiment la vie de l'esprit et sa grace ; mais elle doit venir d'ailleurs que de soy : s'il va tout seul, il ne fait que trainer et languir, et ne doit estre violenté ; car cette trop grande contention d'esprit trop bandé, tendu et pressé le rompt et le trouble<sup>8</sup>.

Charron paraphrase encore Montaigne, mais cette fois, c'est le chapitre « De l'oysiveté ». Il lui reprend les images de génération spontanée pour traduire le besoin insatiable de « certains subjects » qui anime l'esprit et que, faute de trouver hors de lui, il produira de lui-même. Comme précédemment, cette activité compulsive le conduit à produire des fantômes qu'il tiendra pour vérité.

#### L'IMAGINATION- « APPREHENSION » ET L'OPINION

Charron désigne les objets inconsistants que l'esprit se forge comme des « imaginations » et de fait, l'imagination est engagée dans le processus. L'opinion également et, pour comprendre leur rôle exact, il faut revenir au début du chapitre 14, où Charron énumère les différentes fonctions de l'esprit humain :

Son premier office est de recevoir simplement, et apprehender les images et especes des choses, qui est une passion et impression en l'ame, causée par l'object et presence d'icelles, c'est imagination et apprehension<sup>9</sup>.

La conception de l'imagination qui se dégage de ces lignes est résumée par le doublet synonymique qui fait du mot « apprehension » une désignation alternative de cette

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 136. Je souligne. Charron se souvient d'un autre passage de Montaigne : « Les hommes mesconnoissent la maladie naturelle de leur esprit : il ne fait que que *fureter* et *quester*, et va sans cesse tournoiant, bastissant et s'empestrant en sa besongne, comme nos vers de soye, et s'y estouffe : *mus in pisce*. Il pense remarquer de loing, je ne sçay qu'elle apparence de clarté et verité imaginaire, mais pendant qu'il y court, tant de difficultéz luy traversent la voye, d'empeschement et de nouvelles questes, qu'elles l'esgarent et l'enyvrent », (*Essais*, III 13, « De l'expérience », éd. 1588, p. 472 r. Le livre III apparaît en 1588, si bien qu'il est peu probable que Charron utilise une édition antérieure).

<sup>7</sup> J. Nicot, *Thresor de la langue françoise*, Paris, D. Douceur, 1606.

<sup>8</sup> *Sagesse*, p. 134-135.

<sup>9</sup> *Ibid.* p. 131.

faculté. Cet usage est rare<sup>10</sup>. Nicot ne propose que deux entrées au mot « apprehension » :

*Apprehension, Comprehensio*  
*Apprehension et la conception de notre entendement, Sensus*

Qu'il signifie compréhension ou sens, signification, le mot semble renvoyer à l'intelligence plus qu'à l'imagination. Charron entreprend donc de le gloser quand il note que l'imagination est la fonction de l'esprit qui lui permet d'« apprehender les images et especes des choses ». Au sens étymologique, l'« apprehension », c'est la faculté qui permet à l'esprit de se saisir d'une chose, d'en intégrer en soi une représentation afin de la comprendre. Charron s'inscrit ainsi dans la perspective d'une analyse aristotélicienne de la perception, où l'imagination est le premier stade de l'activité intellectuelle, celui où les choses se convertissent en représentations mentales, fournissant ainsi la matière première aux autres facultés, qui peuvent s'en emparer et les soumettre à un processus de décantation intellectuelle qui permet de les utiliser pour le raisonnement. Après avoir évoqué l'imagination, Charron énumère donc les autres puissances de l'esprit, par degré d'intellectualité croissante. Suivent ainsi raison, discours ou ratiocination, esprit, jugement, « cognoissance, intelligence et resolution », et volonté.

Dans ce cadre, l'imagination est neutre et l'opinion désigne au contraire un dysfonctionnement précoce, puisqu'il a lieu dans l'imagination, de la chaîne de production des idées, qui bloque leur processus de décantation.

En cette partie et faculté d'ame [= *l'imagination*] se tient et loge l'opinion qui est un vain et leger, crud et imparfait jugement des choses, tiré et puisé des sens exterieurs et du bruit commun et vulgaire, s'arrestant et tenant bon en l'imagination, et n'arrivant jamais jusques à l'entendement, pour y estre examiné, cuit et elaboré, et en estre fait raison : qui est un vray entier et solide jugement des choses<sup>11</sup>.

L'opinion est un vice de l'imagination, qui fait accepter sans jugement, ou du moins avec un jugement insuffisant, les images ou les idées que nous transmettent les sens. Par sa faute, nous tiendrons pour vraie l'illusion que nos sens nous transmettent ou nous croirons sans examen une idée parce que nous l'aurons entendue dire par quelqu'un. Elle consiste donc en un assentiment intellectuel donné précipitamment aux représentations immédiates du monde, et elle bloque leur examen avant qu'elles parviennent à l'entendement où il pourrait être parachevé. Si la sagesse consiste à produire un homme parfait, elle doit d'abord s'affirmer contre l'opinion, court-circuit précoce qui compromet le bon fonctionnement de l'esprit.

#### L'OPINION, DE LA PSYCHOLOGIE INDIVIDUELLE A LA PSYCHOLOGIE COLLECTIVE

Cette première définition de l'opinion laisse toutefois inexplicit son caractère collectif. Celui-ci est pourtant essentiel car, sur le frontispice, la figure d'Opinion est portée par une foule. L'« explication de la figure » précise que l'opinion est « ourdie, soustenuë et par nombre de personne, c'est le Peuple »<sup>12</sup>. Le sonnet explicatif ajoute :

<sup>10</sup> On le rencontre toutefois chez Montaigne, qui écrit dans la deuxième phrase du chapitre I, 21 des *Essais*, consacré à « la force de l'imagination » : « Je suis de ceux, qui sentent tres-grand effort de l'aprehension ». Telle est du moins la leçon originale (Bordeaux, S. Millange, 1580, p. 120-121). En 1588, Montaigne corrige « aprehension » en « imagination » (*Essais*, 1588, f. 34 v).

<sup>11</sup> *Sagesse*, ch. I 16, p. 148-149.

<sup>12</sup> *Ibid.* p. 7

Le peuple favorise et porte obstinément  
La folle opinion, sourde, aveugle, et perverse.<sup>13</sup>

Comment expliquer que cet accident dans le processus d'analyse des représentations mentales touche toute une foule ?

Cette question sous-tend l'analyse de l'opinion que propose le chapitre 14 du premier livre. Charron affirme que « ce n'est pas la vérité ni le naturel des choses qui nous remuë et agite ainsi l'ame. C'est l'opinion »<sup>14</sup>. Sa démonstration frôle la contradiction. D'une part, il souligne la diversité infinie des opinions, qui les fait différer d'un individu à l'autre, et d'un instant à l'autre au sein d'un même individu : « ce que je crois, je ne puis faire croire à mon compagnon : mais qui plus est, ce que je crois aujourd'hui si fermement, je ne puis répondre que je le croiray encores ainsi demain »<sup>15</sup>. Loin d'apparaître comme une force collective, l'opinion est ici principe de division et de différence. Toutefois, Charron conclut son chapitre en soulignant la force de la coutume :

Presque toutes les opinions que nous avons, nous ne les avons que par autorité ; nous croyons, jugeons, agissons, vivons et mourons à credit, selon que l'usage public nous apprend : et faisons bien, car nous sommes trop foibles pour juger et choisir de nous mesmes.<sup>16</sup>

La diversité des opinions est due au fait que les hommes sont « trop foibles » pour juger leurs représentations et les soumettre à la vérité ; mais cette faiblesse est aussi ce qui les prépare à accepter l'autorité de la coutume. Appréhender une chose déjà admise est en effet une opération simple qui permet de sortir du doute où nous plonge la responsabilité du choix. Quand l'homme se confie à ses seules forces, les opinions sont protéiformes, mais sa faiblesse le pousse aussi à accepter les opinions coutumières, et à accepter une erreur pour vérité, pourvu qu'elle soit collectivement reçue.

Dans la définition de l'opinion citée plus haut, Charron estime que les jugements erronés peuvent être « tirés et puisés des sens extérieurs et du bruit commun et vulgaire ». La deuxième source est évidemment la plus importante, car elle évoque une transmission possible des idées fausses. Quand il envisage les diverses maladies de l'esprit, qui peuvent le détourner de la raison, Charron évoque le danger de « contagion » de l'opinion :

La seconde [*maladie*] est la contagion universelle des opinions populaires et erronnées recëues au monde, de laquelle l'esprit prevenu et atteint, ou qui pis est, abreuvé et coiffé de quelques opinions fantasques, va toujours et juge selon cela, sans regarder plus avant ou reculer en arriere : or tous les esprits n'ont pas assez de force et de vigueur pour se garantir et sauver d'un tel deluge<sup>17</sup>.

C'est pourquoi, au début du livre II, le premier conseil que donne Charron à celui qui veut marcher vers la sagesse, c'est de se tenir physiquement à l'écart du vulgaire, pour se soustraire à la contagion de ses opinions, et de rejeter toute idée reçue.

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>17</sup> *Ibid.*, I 14, p. 142.

Parquoy ils [= *les sages*] conseillent non seulement ne tremper point, et se préserver nets des opinions, desseins, et affections populaires [...] : mais encore de fuir surtout la tourbe, la compagnie et conversation du vulgaire, d'autant que l'on n'en approche jamais sans dommage et empirement. La fréquentation du peuple est contagieuse, et tresdangereuse aux plus sages et fermes qui puissent estre [...]. Le grand chemin battu trompe facilement, *lata est via ad mortem, et multi per eam, mundus in maligno positus*, nous allons les uns apres les autres comme les bestes de compagnie ; ne sondons jamais la raison, le merite, la justice ; nous suyvons l'exemple, la coustume, et comme à l'envy nous tresbuchons et tombons les uns sur les autres ; nous nous pressons et attirons tous au precipice ; nous faillons et perissons à credit, *alienis perimus exemplis*. Or celui, qui veut estre sage, doit tenir pour suspect, tout ce qui plaist et est approuvé du peuple, du plus grand nombre ; et doit regarder à ce qui est bon et vray en soy, et non à ce qui le semble, et qui est le plus usité et fréquenté, et ne se laisser coiffer et emporter à la multitude, qui ne doit estre comptée que pour un. *Unus mihi pro populo, et populus pro uno*<sup>18</sup>.

Cette distance que le sage doit observer avec le vulgaire est un point tellement essentiel qu'il est figuré sur le frontispice : la sagesse est figurée dans « un espace ou vuide alentour qui signifie liberté »<sup>19</sup>. Ce trait la singularise par rapport aux quatre figures enchaînées à la base du piédestal, coincées dans un espace surchargé ; et surtout par rapport à l'opinion, qui apparaît soutenue par une foule. Cette « liberté » est à entendre d'abord comme indépendance d'un esprit qui ne s'asservit pas aux préjugés<sup>20</sup>, mais aussi comme indépendance de qui se tient à distance des autres hommes. Pour Charron, le commerce entre les hommes implique une influence entre les idées, car l'opinion est contagieuse. L'opinion est donc le principe d'une communion des foules dans l'erreur ; elle crée des collectivités de croyance. Charron est sensible à une interaction entre psychologie et sociologie qu'il faut encore expliquer.

#### LA « FORCE DE L'IMAGINATION » SELON MONTAIGNE...

La relation que Charron postule entre opinion et imagination permet de rendre compte de cette interaction. Le chapitre 16 du livre I est intitulé « De l'imagination et opinion » : l'examen de l'opinion, que nous venons d'analyser, occupe la seconde partie du chapitre tandis que la première est consacrée à l'imagination. Ces deux facultés apparaissent également maîtresses du monde : « Le Monde est mené par opinion », lit-on dans la manchette qui signale le début de la deuxième partie, et le chapitre s'ouvre sur l'affirmation selon laquelle « l'imagination est une tres-puissante chose. C'est celle

<sup>18</sup> *Sagesse*, II 1, éd. cit. p. 378-379.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 7

<sup>20</sup> Selon Garasse, grand pourfendeur de libertins, cette « liberté » constitue d'ailleurs le cœur pervers de la doctrine de Charron : « Cet auteur, pour principe de sa philosophie creuse et vagabonde, a posé trois sortes d'esprits entre les hommes : à savoir les premiers, les esprits *bas*, tels que sont ceux de la populace qui se laissent aller comme des bêtes et mener comme des buffles par préjugés et par opinions anticipées de croire s'en s'enquêter plus outre [...]. Le second degré d'esprit à son dire sont les esprits *communs* [...]. Mais les troisièmes qui sont les raffinés sont les esprits *écartés*, c'est-à-dire qui ne vont pas le grand chemin battu par la populace [...]. Il veut dire que la plus grande sagesse qui soit au monde, c'est de ne tenir pas le grand chemin, mais d'aller par des sentiers écartés, ne juger jamais selon le sens commun, aller toujours à côté, biaiser, et se former une nouvelle route tant en matière d'affaire que de science et de religion » (F. Garasse, *La Doctrine curieuse des beaux esprits*, éd. J. Salem, Paris, Les Belles-Lettres, « encre marine », 2009, 174-175).

qui fait tout le bruit, l'esclat, le remuement du monde vient d'elle »<sup>21</sup>. Passé ce préambule, Charron se concentre sur les « effets » de l'imagination, qu'il juge « merveilleux et estranges » puisque cette puissance agit, non seulement sur le propre corps de l'homme, mais aussi sur le corps d'autrui. Pour analyser les effets de l'imagination, Charron s'appuie de nouveau sur Montaigne, dont il paraphrase et réorganise l'essentiel du chapitre vingt-et-un du premier livre des *Essais*, consacré à « la force de l'imagination », qu'il lit sans doute dans l'édition de 1588<sup>22</sup>. Pour comprendre la réécriture de Charron, il faut d'abord examiner le chapitre de Montaigne.

En prenant pour objet « la force de l'imagination », Montaigne s'intéresse moins à l'imagination en elle-même qu'à ses effets, à la manière dont elle agit et se manifeste. Cette approche pragmatique est posée dès l'adage qui ouvre le chapitre et qui glose le titre : « *Fortis imaginatio generat casum* », une imagination forte fait advenir le fait imaginé, elle se réalise. De fait, Montaigne multiplie les anecdotes montrant comment une représentation mentale agit dans la réalité. Il souligne ainsi que son chapitre est une rêverie née d'une histoire qui lui a été rapportée : « tout ce caprice m'est tombé presentement en main, sur le conte que me faisoit un domestique apotiquaire de feu mon pere... »<sup>23</sup>. Suit l'histoire d'un malade imaginaire, guéri par des clystères que le médecin ne lui administrait pas : la seule conviction qu'il avait besoin de traitement rendait ce personnage malade et celle d'avoir reçu le traitement suffit à le guérir. Les événements répondent à un enchaînement logique mais leur cause est imaginaire. Le chapitre multiplie les exemples où des effets réels résultent de fait d'une cause imaginaire. A la périphérie de la médecine, Montaigne s'étend avec délice sur la question des nouements d'aiguillettes, des crises momentanées d'impuissance sexuelle, et il les analyse comme les conséquences du trop grand respect de l'amant pour sa dame, ou de la crainte trop forte de ne pas être à la hauteur de sa mission : la représentation mentale intense s'imprime dans la réalité, *fortis imaginatio generat casum*. Le chapitre s'ouvrait sur des cas plus spectaculaires : tel philosophe enquêtant sur la folie perdit l'esprit, tel homme devint femme le jour de son mariage, etc. Dans tous ces cas, l'imagination d'une personne agit sur son propre corps mais Montaigne achève sa réflexion en évoquant quelques cas où l'imagination agit sur le corps d'autrui : ceux de femmes enceintes frappées par une imagination forte qui modifie le corps de leur enfant, ou encore différents cas de regard qui fascine.

Dans les premières éditions des *Essais*, aussitôt après avoir cité l'adage sur la force de l'imagination, Montaigne ajoute : « Je suis de ceux, qui sentent tres-grand effort de l'aprehension ». En 1588, il corrige « aprehension » en « imagination ». Nous avons analysé plus haut cette synonymie rare qui définit l'imagination comme la faculté par laquelle l'esprit peut « apprehender les images et especes des choses ». Toutefois, en soulignant qu'il est « de ceux qui sentent tres-grand effort de l'aprehension », Montaigne met aussi en évidence l'efficience des représentations mentales et la manière dont elles informent la perception du sujet. Ainsi, ce seul mot d'« aprehension », qui jette un pont entre perception et compréhension, entre représentation mentale et disposition physique, résume-t-il tout le propos du chapitre. En concluant l'analyse des effets de l'imagination sur le corps du sujet, Montaigne note : « tout cecy se peut raporter a l'estroite cousture de l'esprit et du corps s'entre-communiquants leurs fortunes »<sup>24</sup>. C'est bien cette « cousture », qui définit le lieu exact de l'imagination, qui constitue le sujet du chapitre.

---

<sup>21</sup> *Sagesse*, p. 147

<sup>22</sup> Je donne en annexe le texte de Charron et les passages de Montaigne qu'il paraphrase. Sur le fait qu'il utilise l'édition de 1588, voir *supra* n. 5 et *infra*, 37.

<sup>23</sup> Montaigne, *Essais*, 1588, f. 36 v.

<sup>24</sup> *Ibid.*, f. 36 v.

On comprend ainsi pourquoi Montaigne maintient la question de la sorcellerie à la périphérie de son sujet. A propos de la force des regards, il fait allusion au mauvais œil :

Et quant aux sorciers on les dit avoir des yeux offensifs et nuisans.

*Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos*

Mais ce sont pour moy mauvais respondans que magiciens<sup>25</sup>.

Si l'examen de la force de l'imagination confine à celui de la sorcellerie, c'est que, dans les deux cas, il est question de causalité paradoxale, mystérieuse ou apparemment surnaturelle. Toutefois, en invoquant la force de l'imagination, Montaigne met précisément en question les explications surnaturelles : il cherche une cause naturelle à des altérations de la réalité matérielle qui ne relèvent pas d'une causalité physique. Le caractère mystérieux des cas qu'il envisage explique sans doute qu'il reste fasciné par eux et qu'il n'en propose pas tant une analyse qu'un catalogue, non systématique et mal classé. La logique sous-jacente que nous venons de dégager reste précisément sous-jacente, masquée sous la profusion des exemples.

... ET LES « EFFETS » DE L'IMAGINATION SELON CHARRON

Revenons à Charron, dont l'essentiel du développement est constitué par une reprise de cas énumérés par Montaigne, parfois dans les mêmes termes. Tous ne sont pas repris cependant : Charron ne retient par exemple aucune des anecdotes médicales de Montaigne et il ne fait que mentionner les nouements d'aiguillette qui occupaient tant Montaigne. En outre, Charron reclasse les exemples qu'il reprend, si bien que son développement répond à une autre préoccupation que celui de Montaigne. Charron souligne d'abord que l'opinion est toute puissante dans le monde, qu'elle en produit tout le « remuement » et que « ses effets sont merveilleux et estranges »<sup>26</sup>. Comme Montaigne, il se concentre sur les « effets » de cette faculté, son approche est moins psychologique que pragmatique. Plus objectif que Montaigne, il ne cherche pas seulement ses effets sur les corps, mais, plus généralement, sur le monde. Il ajoute alors : « Elle agit non seulement en son corps et son ame propre, mais encore en celle d'autrui »<sup>27</sup>. Il emprunte encore cette phrase à Montaigne, à deux importantes transformations près. D'abord, il la place en tête d'une analyse (et non plus au milieu) si bien qu'elle en annonce le plan, auquel Charron se tiendra. En outre, Montaigne limitait au corps l'action de l'imagination, quand Charron l'étend à l'âme, si bien qu'il déplace l'enjeu de son modèle : Montaigne s'intéressait à l'interaction de l'esprit et la matière, à « l'estroite cousture de l'esprit et du corps », mais Charron envisage aussi l'action de l'esprit sur l'esprit, sur la manière dont il peut gauchir de lui-même ses représentations. Il introduit ainsi dans son développement une dimension épistémologique absente du chapitre de Montaigne.

Il envisage d'abord les cas où l'imagination agit sur le corps puis il met en évidence des effets intellectuels de l'imagination. Les exemples viennent toujours de Montaigne, mais la perspective est différente : il s'agit de montrer que l'imagination « fait perdre le sens, la cognoissance, le jugement »<sup>28</sup>, avec la tentation d'expliquer certains phénomènes surnaturels comme des illusions que l'imagination seule accrédite. Charron s'écarte ainsi de Montaigne pour noter que l'imagination « fait deviner les choses secrettes et à venir, et cause les enthousiasmes, les predictions et merueilleuses inventions ». Montaigne jugeait prudemment « vray semblable, que le principal credit

---

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> *Sagesse*, p. 147.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.* p. 148.

des miracles, des visions, des enchantemens, et de tels effets extraordinaires viennent de la puissance de l'imagination, agissant principalement contre les âmes du vulgaire »<sup>29</sup>. Charron radicalise et amplifie cette analyse :

Bref, c'est d'elle que vient la plupart des choses que le vulgaire appelle miracles, visions, enchantemens. Ce n'est pas toujours le diable ou esprit familier, comme incontinent l'ignorant pense, quand il ne peut trouver le ressort de ce qu'il voit ni aussi toujours l'esprit de Dieu (A ces mouvemens surnaturels l'on ne touche point ici) mais le plus souvent c'est l'effet de l'imagination, ou de celle de l'agent qui dit et fait telles choses, ou du patient et spectateur qui pense voir ce qui n'est point : ce qui est requis en tels cas, et qui est excellent est de sçavoir prudemment discerner quel ressort joué : naturel ou surnaturel, vray ou faux, *Discretio spirituum*, et ne precipiter son jugement comme fait la plupart mesmes des populaires qui n'en ont gueres<sup>30</sup>.

L'imagination permet bien de rationaliser des phénomènes surnaturels : elle est la source psychologique de la superstition, aussi bien dans l'interprétation des phénomènes que l'on éprouve soi-même que de ceux dont on peut être témoin. L'imagination devient ainsi un principe d'erreur et ne peut être prévenue que par un exercice de jugement, perspective épistémologique qui n'était pas celle de Montaigne (du moins dans le chapitre I 21 des *Essais*). Ses effets sont aussi assignés à une origine sociologique beaucoup plus marquée que chez Montaigne : son empire est identifié à celui du vulgaire. Charron établit ainsi un partage entre le sage et le peuple, le premier se guidant par la raison, le second par l'imagination.

#### L'OPINION ET L'ESPACE PUBLIC

On peut maintenant revenir au lien entre l'imagination et l'opinion et à l'unité du chapitre qui traite en même temps de ces puissances. Nous nous interrogeons sur le caractère collectif de l'opinion et sur la manière dont un phénomène purement intellectuel pouvait toucher tout un peuple. Sa localisation dans l'imagination nous apporte une réponse. En effet, Charron réécrit le chapitre de Montaigne pour faire culminer la force de l'imagination dans la superstition, dans une croyance au surnaturel incontrôlé et *communicative* : l'imagination brouille le jugement, elle conduit aussi bien sa victime que l'observateur à accepter l'existence de phénomènes inexistantes en fonction d'une causalité illusoire, d'une remontée incontrôlée d'effets réels à des causes chimériques. C'est donc une puissance grâce à laquelle l'erreur épistémologique devient contagieuse et se transmet d'un esprit à l'autre. On mesure alors que le caractère collectif de l'opinion, qui préfigure l'idée d'une opinion publique, est une conséquence de la localisation de l'opinion dans l'imagination. Les deux puissances présentent la même propension à devenir collective, à naître dans un esprit et à se répandre dans ceux de tout une foule. C'est que, chez Charron comme chez Montaigne, l'imagination n'est pas seulement source d'erreur, mais qu'elle est animée par un principe de réalisation, qui tend à projeter l'erreur sur le monde et à lui donner la consistance d'une réalité. Au-delà de ce point, les deux auteurs divergent : Montaigne est fasciné par la capacité de l'imagination à s'inscrire dans la réalité physique des corps et du monde alors que Charron l'est surtout par sa puissance d'accréditer l'illusion, de substituer une représentation trompeuse au jugement pertinent sur la réalité.

<sup>29</sup> Montaigne, *Essais*, 1588, f. 35 r.

<sup>30</sup> *Sagesse*, p. 148.

Cette propension de l'imagination et de l'opinion à se projeter sur le monde constitue sans doute un des éléments essentiels pour définir *a contrario* la sagesse selon Charron. En effet, la sagesse se définit presque point par point contre l'imagination et l'opinion. Elle se fonde sur le jugement quand les deux autres puissances le brouillent ; elle suppose qu'on fuie le vulgaire pour se soustraire à la contagion de l'erreur quand les deux autres sont des forces grégaires qui naissent du commerce avec la foule. De la même manière, la sagesse se définit contre la puissance de réalisation qui anime l'imagination et l'opinion : projeter ses idées sur le monde suppose en effet qu'on y adhère comme à de vérités absolues, et qu'on y conforme ses représentations et son comportement. Or, le sage est précisément celui qui n'adhère pas à ses idées de façon absolue, qui sait que les connaissances humaines sont relatives et incertaines et qui est toujours prêt à accepter qu'une nouvelle idée soit plus juste que la précédente, dans une approche jamais achevée de la vérité. Ce principe, qui « consiste à considérer, juger, examiner toute chose, et ne s'obliger ni attacher à aucune, mais demeurer à soy libre, universel, ouvert et prest à tout »<sup>31</sup>, constitue la « seconde disposition à la sagesse ». Or, cette « liberté » du sage est purement intérieure et ne le dispense pas d'obéir aux lois et coutumes de son pays. C'est l'objet du chapitre 8 de la deuxième partie que d'établir ce point. Or, lois et coutumes ne sont que des rêveries qui ont reçu force de fait : « Il n'y a opinion ni imagination si bigearre, si forcenée, qui ne soit établie par lois ou coutumes en quelque lieu<sup>32</sup> ». Si la sagesse peut se définir par la disjonction radicale entre la discipline intérieure et la conduite extérieure, c'est que l'imagination et l'opinion cherchent au contraire à les confondre : non seulement elles engendrent des représentations fausses, mais en se projetant dans le monde, elles cherchent à le conformer à ces illusions qu'elles ont fait naître. C'est donc le fou qui veut changer le monde, pas le sage, qui sait son savoir fragile, et n'entreprend pas d'y conformer le monde. La sagesse se retire et se cache, en abandonnant la foule à l'erreur. Autant qu'en ses théories, la proposition scandaleuse de l'œuvre de Charron et la raison de l'intérêt que lui ont porté les libertins du XVII<sup>e</sup> siècle, tient sans doute à un partage des espaces : l'opinion occupe l'espace public, irrémédiablement ; la raison le fuit pour se replier dans une expérience intérieure, individuelle et résolument privée.

#### GENESE D'UNE PENSEE : L'OPINION PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

Ce retrait de la sagesse hors de l'espace public peut se lire comme une réponse aux guerres de religion, où les idéologues de tous bords ont envahi l'espace public, mobilisant les camps sous la bannière de convictions fragiles brandies comme des certitudes. Cette lecture de la période des guerres civiles comme le triomphe public de l'opinion n'est pas le fait de Charron, mais elle s'est imposée aux contemporains eux-mêmes dès le début des conflits. En 1562, à la veille de la première guerre civile, dans le *Discours des miseres de ce temps*, Ronsard estime déjà que « l'honneur et le sceptre de France » est compromis par « une Opinion, nourrice des combats » (v. 123 et 125) : il invente alors la fable d'Opinion, fille de Jupiter et de présomption, qui vint d'abord se loger « dedans le cabinet des Theologiens » (v. 150) avant d'aller bouleverser l'Europe et diviser les familles. Ronsard rapporte prioritairement l'opinion aux protestants, mais certaines allusions suggèrent qu'il n'en tient pas les catholiques indemnes. Cette prudence disparaît quelques mois plus tard, quand il reprend et amplifie la fable dans la *Remonstrance au peuple de France*, où l'opinion vise clairement et exclusivement les protestants. J'ai analysé ailleurs l'opinion dans les *Discours* de Ronsard et ce n'est pas le

---

<sup>31</sup> *Sagesse*, p. 385-386.

<sup>32</sup> *Sagesse*, p. 491.

lieu de reprendre précisément cette analyse<sup>33</sup> : je rappellerai seulement que, s'il ne localise pas clairement l'opinion dans l'imagination, Ronsard souligne néanmoins qu'elle se tient dans l'esprit, à proximité de la raison mais hors d'elle. L'opinion est d'abord un phénomène intellectuel, c'est le fait de donner son assentiment à une idée, et ce phénomène intellectuel est animé d'un dynamisme fondamental qui le conduit à se projeter sur le monde pour en bouleverser l'ordre. Une force de contagion lui permet de se répandre dans l'esprit où elle s'enracine et de contaminer d'abord la raison, puis hors de l'esprit, pour contaminer les parents, les voisins et peu à peu la société entière. Chez Ronsard déjà, l'opinion est un vice épistémologique de l'esprit qui tend à devenir collectif et public.

Il n'est pas sûr que Charron s'inspire directement de Ronsard car, après 1562, il est devenu courant chez les catholiques de rapporter le protestantisme à l'opinion. Après la disgrâce de Michel de l'Hospital en 1568, les protestants seront même désignés dans des actes officiels aussi bien que dans le discours commun comme les tenants de « la nouvelle opinion ». C'est une désignation qui permet tout à la fois de désigner la différence de leur croyance avec l'orthodoxie romaine, d'en stigmatiser la relativité et l'âpreté avec laquelle ils y adhèrent, voulant ériger leur croyance en vérité, et par conséquent, de rejeter la responsabilité de la guerre sur leur opiniâtreté dans l'erreur. Parler de la nouvelle opinion permet d'éviter formellement le débat sur le contenu doctrinal du calvinisme (tout en laissant entendre qu'il s'agit quand même d'une erreur) pour reporter la critique sur la manière dont les protestants adhèrent à leurs convictions. Pendant la ligue, ce thème a évidemment changé de coloration sans se transformer fondamentalement : ce sont alors les catholiques qui s'opposent à la monarchie et ce sont eux les adversaires de l'ordre public. Il est peut-être difficile de mettre en question leur orthodoxie, mais le grief contre la violence de leur conviction tient toujours.

#### L'OPINION DANS *LES TROIS VERITEZ*

Dès 1593, Charron, qui est alors proche de la Ligue, tente de répondre à l'envahissement de l'espace public par l'opinion dans *Les Trois veritez* (Bordeaux, S. Millanges). Cet ouvrage se propose d'établir trois points, qui font chacun l'objet d'un livre :

le premier monstre, qu'il y a un Dieu, qu'il faut recognoistre, adorer et servir, qui n'est autre chose que Religion : le second que de toutes Religions la Chrestienne est la seule vraye : Le troisieme que de tant de creances et opinions, qui se disent Chrestiennes, la Catholique Romaine est la seule vraye<sup>34</sup>.

De ces trois livres, le troisième est le plus important, en volume et par l'actualité de son propos. Charron y prend d'emblée acte que la religion est le domaine par excellence de l'opinion, celui où la raison humaine est le moins à même de conclure, puisque la matière la dépasse, mais aussi celui où elle s'avance pourtant le plus témérairement. Au début du livre III, il évoque la perplexité qui peut saisir l'observateur devant cette multitude d'opinions :

Or maintenant la difficulté et le debat est parmy tant de parts, de sectes et d'opinions, qui sont au Christianisme, comme dict est, qu'elle, et chez qui est la verité, la vraye religion et profession de cognoistre Dieu et le servir,

<sup>33</sup> Voir les articles sur Ronsard cités dans la note 1, en particulier « L'Opinion dans les discours » où on trouvera les références pour les principaux points allégués dans cette partie.

<sup>34</sup> Charron, *Les Trois veritez*, Bordeaux, S. Millanges, 1593, p. 3

Chasque part se la veut vindiquer à soy, condamnant toutes les autres, chacune s'en donne le nom et l'honneur. Si on vient à disputer et conferer ensemble, personne ne se veut rendre ny ceder : tous combattent, assaillent, et deffendent de mesme façon, usans de mesmes armes offensives et deffensives, et de mesmes moyens de persuader : chacune tasche de reduire et gagner à soy toutes les autres, deplore leur condition, leur aveuglement et ruine : se dict et se porte comme fort desireuse, et en peine du bien et salut des autres. Il n'y en a pas une, qui n'apporte un beau visage, une apparence plausible et favorable à son dire et à sa cause<sup>35</sup>.

La guerre civile, toile de fond événementielle implicite derrière tout le propos de Charron, est finalement le résultat de cette prétention à détenir exclusivement la vérité.

Pour sortir de cette situation, et pour échapper à la guerre civile, il est donc impératif de trouver un critère de vérité qui permette de trancher le débat des opinions.

En la religion chrestienne y a force parts et grande diversitez d'opinions et de sectes, et beaucoup plus qu'en tout autre religion, voire qu'en toutes ensembles, comme il a esté dict. Il est donc bien requis et du tout necessaire d'avoir un moyen de se resoudre et s'asseurer : une regle certaine pour aisément et asseurement cognoistre et discerner le vray d'avec le faux, et sçavoir à quoy se tenir<sup>36</sup>.

Charron cherche alors à établir que ce critère ne peut résider que dans l'Eglise, une institution qui a prouvé sa vérité par son histoire et par sa pérennité. Pour justifier cet argument, un des points que Charron doit établir, c'est que l'« inspiration privée », dont se réclament tous les hérétiques, n'est pas un critère suffisant. Il ne suffit pas d'avoir reçu l'illumination du vrai, ou du moins d'en être convaincu, pour avoir raison contre tous. L'un des arguments avancés tient au fait que, pour avoir autorité dans le domaine public, il ne suffit pas qu'un argument soit juste, il faut encore qu'il ait été authentifié, que sa validité publique ait été reconnue par une autorité compétente.

*Quarto* encore que l'inspiration fust certaine, claire et notoire, si n'est elle pas authentique n'ayant aucune approbation publique, dont on la doive estimer et croire : Ce qui est requis pour estre telle qu'elle doit, comme dict est. C'est comme une cedulle privée, laquelle bien que vraye, si ne fait-elle foy, ne porte ypotheque : et par icelle ne peut on agir, si elle n'est averée devant le juge, et auctorisée par luy. Car tout ce qui est vray n'est pas authentique. Ainsi toute revelation privée, encores que certaine, pource qu'elle est privée et extraordinaire, doit estre esmologuée et auctorisée de la marque publique, et appatronnée à l'ordinaire : autrement nulle et de nul effect<sup>37</sup>.

A partir de ces quelques éléments, on mesure que, dès 1593, Charron accordait une place centrale à la question de l'opinion, question que lui imposait l'urgence des guerres civiles, et qu'il cherchait à résoudre d'une manière catholique. Même si la réponse est radicalement différente, le problème est posé dans les mêmes termes qu'il le sera plus tard dans *La Sagesse*. L'opinion est une capacité d'adhérer à des idées et à les tenir pour vraies. A la vérité, dont l'approche difficile devrait inciter l'esprit à la prudence, elle

---

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 185-186.

<sup>36</sup> *Ibid.* p. 192.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 197

substitue une représentation à laquelle on croit sans réserve. Elle divise les esprits en camp politiquement opposés. En outre, l'urgence des événements explique en partie l'approche pragmatique de Charron, qui ne se soucie pas d'une analyse psychologique de l'imagination, mais qui s'intéresse à l'opinion, la forme que prend l'imagination quand elle intervient sur la scène publique. Pour sortir du doute, Charron ne cherche pas à établir pour son compte la vérité, ce qui reviendrait à établir une opinion en plus de toutes les autres. Il cherche au contraire à accréditer un juge, extérieur et objectif, en l'occurrence l'Eglise. S'il y a besoin d'une pierre de touche de la vérité, c'est que l'esprit humain seul ne peut pas sortir du conflit des opinions. On voit poindre le scepticisme qui marquera plus tard *La Sagesse*, mais ici au service d'un engagement catholique. Ce recours à l'Eglise comme garant lui permet aussi de distinguer radicalement les espaces public et privé, et les critères de vérité qui ont cours dans l'un et dans l'autre : dans le domaine privé, la certitude intime vaut critère de vérité, alors qu'une idée n'est recevable dans le domaine public que si elle a été approuvée par une autorité compétente. On voit s'amorcer l'opposition du sage et du vulgaire, de la sagesse et de la coutume, que nous avons analysée précédemment, mais elle est alors inversée. En 1593, la vérité est du côté de l'espace public ; en 1601, du côté de l'espace privé. Il reste pour conclure cet examen de l'opinion chez Charron à comprendre ce renversement.

#### DES TROIS VERITEZ A LA SAGESSE

Une des raisons décisives tient au fait qu'entre ces deux dates, les guerres de religion ont pris fin et que la question religieuse ne monopolise plus l'espace public. Peut-être aussi Charron cherche-t-il alors à faire oublier son ancien engagement partisan. *De la Sagesse* n'est donc pas un ouvrage apologétique comme *les Trois veritez* : Charron se consacre désormais à la sagesse humaine, qu'il distingue dès l'avant-propos de la sagesse divine. Dans ce cadre laïc, il ne peut plus alléguer l'autorité de l'Eglise comme pierre de touche de la vérité, et il vise précisément à déterminer la conduite de l'esprit humain réduit à ses seules forces. La vérité ne lui est plus donnée mais elle constitue le terme incertain, approché mais toujours hors de prise, de sa quête. Le risque pour l'esprit est de s'arrêter avant le terme, de se satisfaire d'une représentation approximative de la vérité. Charron réinvestit dans ce cadre sa critique de l'opinion, puissance qui fait adhérer à une idée fautive comme à une vérité. Il s'intéresse moins maintenant aux opinions qu'à l'opinion, à la faculté qui les produit. Sans perdre de vue l'orientation pragmatique de son approche, il doit alors préciser l'analyse psychologique de cette faculté. C'est pourquoi il la rattache à l'imagination : cette puissance est généralement liée à l'intériorisation des représentations et, à travers Montaigne, elle permet de penser l'« étroite couture de l'esprit et du corps ». Grâce à elle, Charron peut réactualiser, en dehors du contexte des guerres civiles, l'articulation entre psychologie, épistémologie, sociologie et politique qui caractérise la réflexion sur l'opinion pendant les guerres de religion.

Hors du contexte apologétique, Charron ne peut plus rattacher la raison à une institution suprême, propre à unifier l'espace public, qui se trouve alors abandonné aux jeux de l'imagination et de l'opinion : confinée dans l'esprit et devenue individuelle, la raison devient privée et elle ne peut pas plus être tenue pour authentique que les « illuminations privées » des hérétiques. Charron maintient tout à la fois qu'elle est raison et qu'elle est privée. Après les guerres civiles, l'espace public, auparavant déchiré par trop d'opinions, n'apparaît plus comme l'espace d'une vérité possible. La foule se passionne exclusivement pour l'erreur, et sans remède. Sous un respect de surface des coutumes, le sage se replie sur soi et cherche la vérité dans l'espace privé. Le retour de la paix le laisse singulièrement désabusé.

ANNEXE I

Le tableau propose le début du chapitre I 16 de *La Sagesse* de Charron consacré à l'imagination (*in extenso*) dans la colonne de gauche et, dans la colonne de droite en regard, les passages correspondants du chapitre I 21 des *Essais* de Montaigne : « De la force de l'imagination ». Je cite le texte de Montaigne d'après l'édition Langelier, 1588, qui est probablement celle qu'a utilisée Charron. La lettre qui précède les extraits de Montaigne indique leur ordre d'apparition dans le chapitre et permet de mesurer le travail de recomposition auquel se livre Charron.

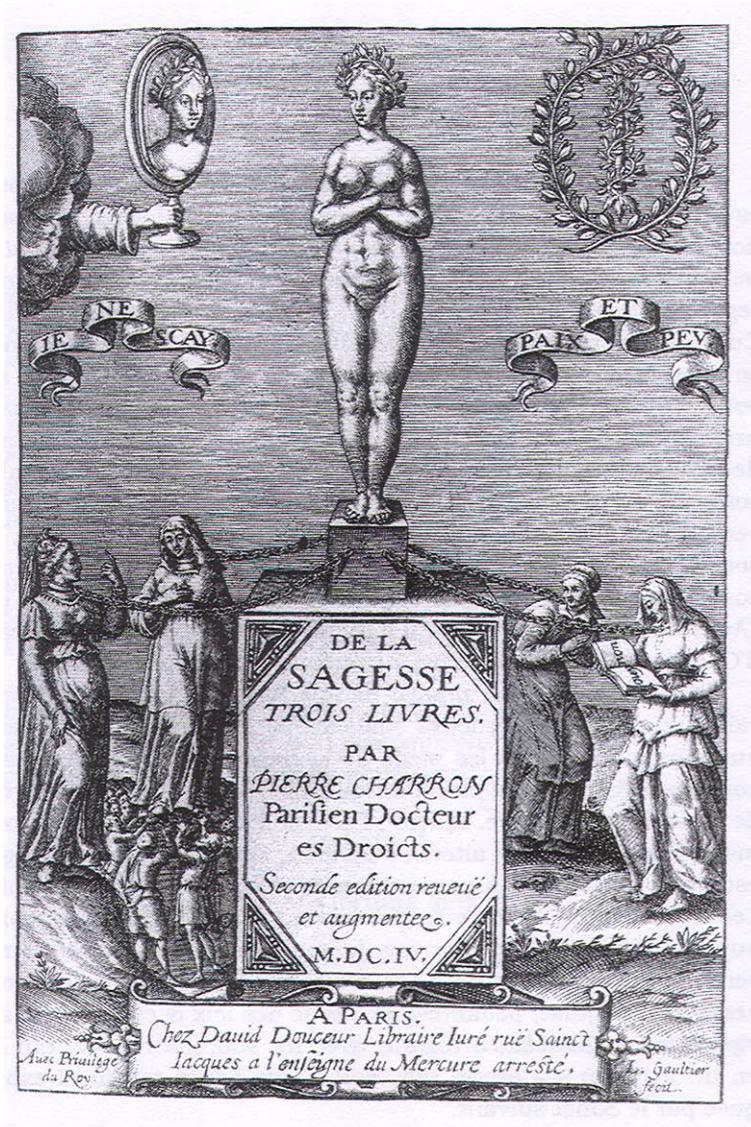
Charron, <i>De la Sagesse</i> , ch. I 16 : « De l'imagination et opinion » (début)	Montaigne, <i>Essais</i> , I 21 : « De la force de l'imagination » (fragments)
L'imagination est une tres-puissante chose, c'est celle qui fait tout le bruit, l'esclat, le remuement du monde vient d'elle (comme nous avons dit cy dessus estre la faculté de l'ame, seule, ou bien la plus active et remuante). Ses effets sont merueilleux et estranges :	
elle agit non seulement en son corps et son ame propre, mais encore en celle d'autruy : et produit effets contraires.	K- Mais c'est bien autre chose, que l'imagination agisse quelque fois non contre son corps seulement, mais contre le corps d'autruy (f. 36 v).
Elle fait rougir, pallir, trembler, tressousser, tressuer, ce sont les moindres et plus doux :	C- Nous tressuons, nous tremblons, nous pallissons, et rougissons aux secousses de nos imaginations (f. 34 v)
elle oste la puissance et l'usage des parties genitales, voire lors qu'il en est plus besoin, et que l'on y est plus aspre, non seulement à soy-mesmes, mais à autruy, témoin les liaisons dont le monde est plein, qui sont pour la pluspart impressions de l'apprehension et de la crainte :	J- Je suis encore de cette opinion, que ces plaisantes liaisons des mariages, dequoy le monde se voit si plein <sup>38</sup> , qu'il ne se parle d'autre chose, ce sont des impressions de l'apprehension et de la crainte. (p. 124)
Et au contraire sans effort, sans object en songe elle assouvit les amoureux desirs,	D- Et la jeunesse bouillante s'eschauffe si avant en son harnois tout' endormie, qu'elle assouvit en songe ses amoureux desirs (f. 34 v)
fait changer de sexe, témoin Lucius Cossitus, que Pline dit avoir veu estre changé de femme en homme le jour de ses nopces, et tant d'autres :	F- Pline dict avoir veu Lucius Cossitius, de femme changé en homme le jour de ses nopces (f. 34 v)
marque honteusement, voire tue et avorte le fruit dedans le ventre,	L- Tant y a que nous voyons par experience les femmes envoyer aus corps des enfans, qu'elles portent au ventre, des marques de

<sup>38</sup> En 1595, Montaigne corrige : « dequoy notre monde se voit si entravé ». Comme Charron reprend l'adjectif « plein », il travaille sans doute avec l'édition de 1588 ou une édition antérieure.

	leurs fantasies... (p. 130-131)
fait perdre la parole et la donne à qui ne l'a jamais eue, comme au fils de Cresus ;	E- La passion donna au fils de Crœsus la voix, que nature luy avoit refusée (f. 34 v)
oste le mouvement, sentiment et respiration.	G 1 - Et Celsus recite d'un Prebstre, qui ravissoit son ame en telle extase, que le corps en demouroit longue espace sans respiration et sans sentiment (f. 35 r)
Voila au corps.	
Elle fait perdre le sens, la cognoissance, le jugement, fait devenir fol et insensé, témoin Gallus Vibius, qui pour avoir trop bandé son esprit à comprendre l'essence et les mouvements de la folie, disloca et desnoua son jugement, si qu'il ne le peut remettre :	A- Gallus Vibius banda si bien son ame, et la tendy, à comprendre et imaginer l'essence et les mouvemens de la folie, qu'il emporta son jugement mesme hors de son siege, si qu'onque puis il ne peut remettre : et se pouvoit vanter d'estre devenu fol par discours. (f. 34 v)
fait deviner les choses secrettes et à venir, et cause les enthousiasmes, les predictions et merveilleuses inventions,	
et ravit en extase :	G 2 - Et Celsus recite d'un Prebstre, qui ravissoit son ame en telle extase, que le corps en demouroit longue espace sans respiration et sans sentiment (f. 35 r)
reallement tue et fait mourir, témoin celuy à qui l'on desbanda les yeux pour luy dire sa grace, et fut trouvé roide mort sur l'eschafaut.	B- Il y en a, qui de frayeur anticipent la main du bourreau, et celuy qu'on debandoit pour luy lire sa grace, se trouva roide mort sur l'eschafaut du seul coup de son imagination (f. 34 v)
Bref c'est d'elle que vient la plupart des choses que le vulgaire appelle miracles, visions, enchantemens.	H- Il est vray semblable, que le principal credit des miracles, des visions, des enchantemens, et de tels effects extraordinaires, vienne de la puissance de l'imagination, agissant principalement contre les ames du vulgaire. (f. 35)
Ce n'est pas tousjours le diable ou esprit familier, comme incontinent l'ignorant pense, quand il ne peut trouver le ressort de ce qu'il voit ni aussi tousjours l'esprit de Dieu (A ces mouvemens surnaturels l'on ne touche point ici) mais le plus souvent c'est l'effect de l'imagination, ou de celle de l'agent qui dit et fait telles choses,	
ou du patient et spectateur qui pense voir ce qui n'est point :	I - On leur a si fort saisi la creance [aux ames du vulgaire], qu'ils pensent voir ce qu'ils ne voyent pas. (f. 35 r)
ce qui est requis en tels cas, et qui est excellent est de sçavoir prudemment discerner quel ressort joué : naturel ou surnaturel, vray ou faux, <i>Discretio spirituum</i> , et ne precipiter son jugement comme fait la	

pluspart mesmes des populaires qui n'en ont gues.	
--	--

ANNEXE II



## BIBLIOGRAPHIE

Sources anciennes :

CHARRON P., *De la sagesse*, Paris, Fayard, 1986,

CHARRON P., *Les Trois veritez*, Bordeaux, S. Millanges, 1593

MONTAIGNE, *Essais*, Paris A. Langelier, 1588

Etudes récentes :

BURON E., « L'Opinion dans les *Discours* », in E. Buron et J. Gœury, *Lectures de Ronsard : Discours des miseres de ce temps*, Rennes, PUR, 2009, p. 115-136.

BURON E., « Formes de l'assentiment dans les *Discours* : le discours poétique et l'opinion », *Cahiers « Textuel »* n ° 33 : « Poésie et guerre civile : Pierre de Ronsard, *Discours des miseres de ce temps* », p.49-62.

BURON E., « L'allégorie d'Opinion dans *Le Livre de l'Advision Christine* de Christine de Pizan (1405), à paraître dans la revue *Viviane* (Brest).